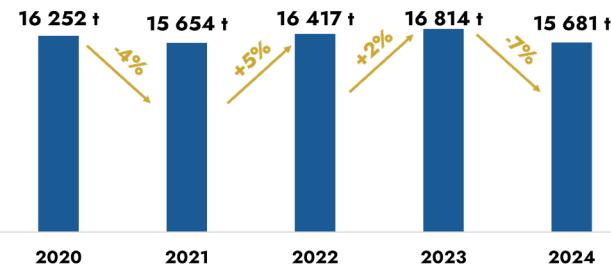


## LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE



### LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2024)



### ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Mise en place en 2001, de manière **volontaire** par la profession agricole, la filière de gestion des déchets des produits de l'agrofourniture est gérée par l'éco-organisme **A.D.I.VALOR** (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Initié en 2003 et renouvelé en 2024, un accord-cadre promulgué entre le ministère de la Transition Ecologique et A.D.I.VALOR encadre cette filière spécifique du secteur agricole.

L'accord-cadre vise en 2029 un **taux de recyclage de 80%** pour les programmes déjà en place et de 60% pour les programmes mis en place en 2024.

### LES PRODUITS PRIS EN CHARGE

#### EMBALLAGES VIDES

Emballages vides de produits phytopharmaceutiques, d'hygiène, nutritionnels, œnologiques, d'engrais et d'amendements et semences (Big-bags, sacs plastique et papier, bidons et fûts plastique, seaux plastique)

#### PLASTIQUES USAGÉS

Films plastique d'élevage, de maraîchage ; Ficelles et filets para-grêle et gaines souples d'irrigation, pots horticoles

#### DÉCHETS DANGEREUX

Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) : Produits destinés à la protection des cultures (herbicide, fongicide..), inutilisables suite à une interdiction de réglementation ou son mauvais état ; Equipements de Protection Individuelle Usagés (EPIU) ; Déchets d'effluents phytopharmaceutiques

### FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

**METTEURS SUR LE MARCHÉ ET AGRICULTEURS À L'ACHAT DES PRODUITS**

Versement de l'éco-contribution

**LES DISTRIBUTEURS**

Organisent la collecte et le regroupement des déchets

**LES CHAMBRES D'AGRICULTURE**

Appuient la filière pour relayer l'information vers les agriculteurs et les EPCI

**LES AGRICULTEURS**

Trient, préparent et apportent les déchets



**DÉFINIT LES MODALITÉS TECHNIQUES DES COLLECTES**  
dont les **distributeurs**, **coopératives** et **négociants** sont en charge

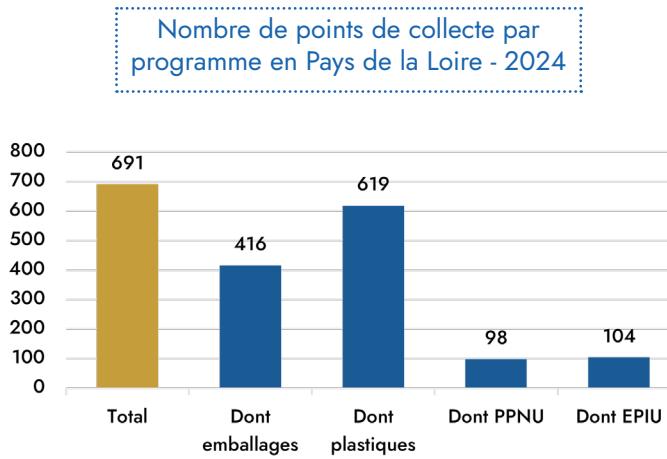
**ORGANISE ET FINANCE TOUT OU PARTIE DE L'ÉLIMINATION DES PRODUITS D'AGROFOURNITURE EN FIN DE VIE**

**PROPOSE AUX OPÉRATEURS DES OUTILS DE COMMUNICATION**

# LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE



## LA COLLECTE DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE



En 2024, **15 681 tonnes** de produits d'agrofourniture ont été collectées en Pays de la Loire, à travers **691 points** de collecte régionaux. La quantité collectée représente 15% de la quantité totale collectée en France (104 062 tonnes).

Près de 88% des déchets collectés en Pays de la Loire sont des **plastiques usagés**, suivi de 12% d'emballages vides. Les déchets dangereux (PPNU et EPIU) ne représentent que 16 tonnes collectées.

Les agriculteurs trient et préparent les matières avant de les acheminer sur les sites de collecte. Ces étapes sont essentielles afin d'atteindre les objectifs de recyclage.

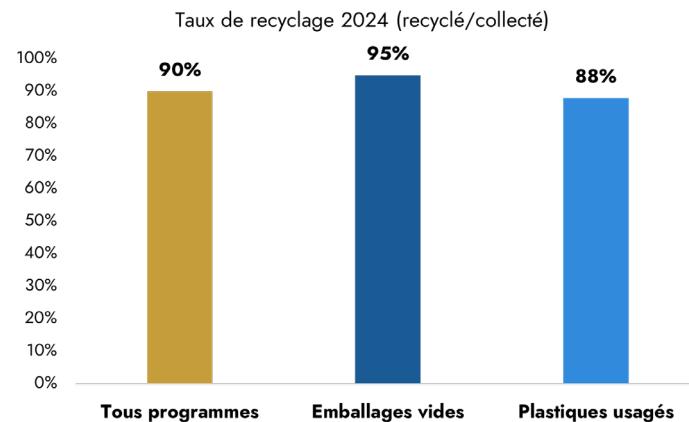
## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE

En 2024, le taux de recyclage (recyclé / collecté) moyen tous programmes est évalué à 90%. Les taux de recyclage par programme sont détaillés dans le graphique.

Les Pays de la Loire compte 5 opérateurs de regroupement-stockage des déchets d'agrofourniture et une usine de recyclage à Landemont (SUEZ RV PLASTIQUES OUEST 49).

Une nouvelle ligne dédiée aux films agricoles a été inaugurée dans l'usine en octobre 2024.

Les filières de recyclage des plastiques agricoles sont illustrées sur le site de A.D.I.VALOR.



[ACCÉDER À TOUTES LES FICHES REP DE TEO PAYS DE LA LOIRE](#)

Contact : [dechets@teo-paysdelaloire.fr](mailto:dechets@teo-paysdelaloire.fr)

En savoir plus :

[SITE DE A.D.I.VALOR](#) [SITE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PDL](#) [A.D.I.VALOR – LES POINTS DE COLLECTE](#)  
[A.D.I.VALOR – LES PROGRAMMES DE COLLECTE](#) [TEO - FICHE REP 2023](#)

Icons Credits : [flaticon.com](http://flaticon.com)